



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE PHILIPPE-LAROCHE  
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 15 MAI 2019 À 18 H**

---

**Personne(s) présente(s) :**

Guy Gilbert, président  
Hélène Bergeron, Conseillère - District no 1  
Alice Dignard, Conseillère - District no 2  
Guy Gilbert, Conseiller - District no 3  
Lucie Laroche, Conseillère - District no 4  
Katy Duclos, Conseillère - District no 5

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

**Autre(s) présence(s) :**

Monsieur Yves Gendron, directeur du Service de l'urbanisme et développement durable

**Personne(s) absente(s) :**

Michel Beaulieu, Maire  
Lorne Trudel, Conseiller - District no 6

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Gilbert, président.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance et greffe**

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

**2. Finances et Administration**

- 2.1 Aucun

**3. Direction générale**

- 3.1 Aucun

**4. Travaux publics**

- 4.1 Aucun

**5. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 5.1 Aucun

**6. Urbanisme et développement durable**

- 6.1 Adoption - Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins de créer la zone forestière F-416.1 et d'apporter des ajustements aux normes sur les bâtiments accessoires et complémentaires en milieu forestier

**7. Protection contre l'incendie**

- 7.1 Aucun

**8. Permis et inspections**

- 8.1 Aucun

**9. Varia**

- 9.1 Aucun

**10. Période de questions**

**11. Levée de l'assemblée**



**1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

**1.2 Ouverture de la séance et greffe**

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 04.

**181-2019**

**1.3 Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adopté ci-après.

IL EST PROPOSÉ par Madame Katy Duclos  
APPUYÉ par Madame Alice Dignard  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**182-2019**

**6.1 Adoption - Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins de créer la zone forestière F-416.1 et d'apporter des ajustements aux normes sur les bâtiments accessoires et complémentaires en milieu forestier**

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Dignard  
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche  
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins de créer la zone forestière F-416.1 et d'apporter des ajustements aux normes sur les bâtiments accessoires et complémentaires en milieu forestier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## 10. Période de questions

À 18 h 12, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- 1- M. Armand Leblond demande les motifs de l'ajout de l'article 271.1.  
RP : Monsieur le président donne la parole à monsieur Yves Gendron qui mentionne qu'elle fait référence aux chemins privés où une correction était utile.
- 2- M. Armand Leblond demande si les usages temporaires sont permis seulement dans la zone 414 et pas dans les zones 412 et 417.  
RP : Monsieur le président donne la parole à monsieur Yves Gendron qui mentionne que les usages temporaires n'ont pas été modifiés.
- 3- M. Armand Leblond demande si le 240 mètres carré est applicable à tous les bâtiments des zones forestières.  
RP : Monsieur le président donne la parole à monsieur Yves Gendron qui mentionne que c'est uniquement pour le bâtiment principal.
- 4- Mme Alice Dignard demande au président d'expliquer la façon de s'opposer au règlement pour les gens qui le désirent.  
RP : Monsieur le président donne la parole à monsieur Yves Gendron qui mentionne que la Municipalité va diffuser un avis public qui expliquera la façon de faire et le nombre de personnes requises pour s'opposer.
- 5- M. Daniel Parent demande quel est le nombre de personnes habiles à voter dans la zone F 416.  
RP : Monsieur le président donne la parole à la madame la conseillère Alice Dignard qui mentionne qu'environ 30 à 35 propriétaires.
- 6- M. Marco Blais demande si les heures d'opération du relais de motoneige seront régies.  
RP : Monsieur le président mentionne qu'il l'ignore, mais qu'il existe un règlement sur le bruit après 11 h.
- 7- M. Marco Blais demande si le bâtiment est soumis au PIIA.  
RP : Monsieur le président donne la parole à la conseillère Alice Dignard qui mentionne que oui, car tout bâtiment commercial y est soumis.
- 8- Mme Martine Voyer demande si les bâtiments forestiers ont droit aux puits artésiens.  
RP : Monsieur le président mentionne que oui.
- 9- M. Marc Puyau demande où est le maire ce soir.  
RP : Monsieur le président mentionne qu'il préside le conseil des maires à la MRC.

Fin de la période de questions à 18 h 34.

## 11. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 18 h 34.



---

Guy Gilbert, maire suppléant

---

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier